

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL258

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« ces décisions »

les mots :

« les décisions mentionnées à l'article 706-102-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.